

Senlis, le 15 janvier

## **Restrictions de circulation suite à la prise d'arrêtés préfectoraux Autoroutes du groupe Sanef A partir du vendredi 15 janvier 22h**

- **Pour les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme - A partir du 15 janvier 22h :**
  - Interdiction de doubler et limitation de la vitesse à 80km/h pour les véhicules de + de 7,5 tonnes
- **Pour le département du Pas-de-Calais (sur A16 entre le département de la Somme et le diffuseur 42) – A partir du 16 janvier 6h :**
  - Limitation de la vitesse pour les véhicules légers à 90km/h,
  - Limitation de la vitesse pour les véhicules de + de 7,5 tonnes à 70km/h et interdiction de doubler
- **Pour les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime – A partir du 16 janvier 6h :**
  - Abaissement de la vitesse de 20km/h pour les véhicules de + de 7,5 tonnes et interdiction de doubler

Direction Communication, Institutions et RSE  
Contact Presse :  
Sylvie Coimbra - Responsable communication  
06 67 49 69 89  
sylvie.coimbra@sapn.fr  
groupe.sanef.com/Journalistes

